

Lettre circulaire 20/16 du Commissariat aux Assurances portant modification de la lettre circulaire 16/10 relative aux taux d'intérêt techniques applicables aux entreprises de réassurance

Suivant l'article 13 paragraphe 4 du règlement grand-ducal modifié du 5 décembre 2007 précisant les conditions d'agrément et d'exercice des entreprises de réassurance, il incombe au CAA de publier une liste des taux techniques applicables dans les différentes devises à utiliser par les entreprises de réassurance pour le calcul du solde financier dotable à la provision pour fluctuation de sinistralité.

La dernière fixation générale de ces taux d'intérêt a été opérée par la lettre circulaire 16/10 du Commissariat aux assurances. Vu la période prolongée des taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas, le CAA a jugé nécessaire de revoir les taux techniques pour toutes les devises.

Par rapport à la note d'information du 25 février 2020 du CAA et le projet de lettre circulaire y annexé, une révision à la baisse des taux pour les devises USD, GBP et NOK a été retenue en vertu des mouvements de marché intervenus depuis cette date.

Suite à cette revue des taux d'intérêt par rapport à la LC 16/10, les nouveaux taux s'établiront pour la devise EUR à 1% (contre 1,25% auparavant), pour la devise DKK à 0,75% (contre 1% auparavant), pour la devise NOK à 1% (contre 1,5% auparavant), pour la devise GBP à 0,5% (contre 2% auparavant) et la devise USD à 1,75% (contre 2,25% avant). Les taux actuels pour les devises SEK (1%) et CHF (0%) restent inchangés.

Ainsi le dernier paragraphe de la lettre circulaire 16/10 est remplacé par le texte suivant:

«En application des nouvelles dispositions et compte tenu de la situation des marchés financiers, les taux techniques maxima les plus usuels applicables aux entreprises de réassurance sont fixés comme suit pour les clôtures comptables à partir du 1^{er} octobre 2020:

EUR	1,00%
CHF	0,00%
SEK	1,00%
NOK	1,00%
DKK	0,75%
USD	1,75%
GBP	0,50%

».

Pour le comité de direction

Claude WIRION